





CONTACTS



Boostez vos marchés

avec les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes



à travers le concours des "Mercure d'Or"

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

marchés en entrée de ville





Lou VAN ASSCHE / Directrice M ton Marché

Mail: lou@les-marches.com

Tél: 04 72 40 57 94

Site internet: www.mtonmarche.com



Lionel SAUGUES / Responsable Commerce CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Mail: l.saugues@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Tél: 04 72 11 43 47

Site internet: www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr



Monique RUBIN / Présidente Fédération Nationale des Marchés de France

Mail: federation@marchesdefrance.fr

Tél: 01 48 87 51 45

Site internet: www.marchesdefrance.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - ©M ton Marché-2019



En partenariat avec :





LE PETIT GUIDE DES MARCHÉS

Trouver le bon interlocuteur pour toutes vos questions et démarches







ASSOCIATION M TON MARCHÉ

NOTRE RÔLE : le développement et la promotion des marchés de la région

NOS MISSIONS: nous nous appuyons sur l'ensemble de notre réseau pour vous proposer un panel de services complet et en phase avec vos attentes.

Pour les professionnels des marchés et les collectivités locales

COMMENT DYNAMISER LES MARCHÉS?



COMMENT GÉRER LES MARCHÉS?



Deux solutions qui s'adaptent à vos besoins :

- L'adhésion qui donne accès à tous les services inclus et à l'accompagnement par un contact dédié sur toutes vos problématiques marchés au quotidien et tout au long de l'année
- ☐ Les **prestations sur devis** qui concernent un projet déterminé avec une date de début, une date de fin, et pour lequel notre rôle va de l'accompagnement à la gestion globale du projet selon vos besoins

FÉDÉRATION NATIONALE DES MARCHÉS DE FRANCE

SON RÔLE : la défense collective et individuelle des professionnels des marchés

SES MISSIONS

Pour les professionnels des marchés

- Répondre à vos questions d'ordre réglementaire, juridique ou sur le fonctionnement des marchés
- Intervenir en cas de litige avec une collectivité locale, un organisme social, les différents services de l'État
- ☐ Bénéficier d'une garantie « Responsabilité Civile Professionnelle » obligatoire pour exercer sur les marchés et d'une garantie « Intoxication alimentaire »

Pour les collectivités locales

Répondre à l'**obligation de consultation** inscrite à l'article L2224-18 du CGCT

- Conseiller à la création, suppression ou au déplacement d'un marché
- ☐Étudier le règlement de marché
- □ Donner un avis sur les montants des droits de place
- ☐ Favoriser la mise en place d'une commission de marché

Retrouvez la liste des organisations professionnelles en Auvergne-Rhône-Alpes sur le site www.geomarches.com - Liste non exhaustive

CHAMBRES CONSULAIRES

LEUR RÔLE: représenter les intérêts des entreprises commerciales et industrielles, agricoles ou artisanales d'une zone géographique et leur apporter appui et assistance

LEURS MISSIONS:

Pour les professionnels des marchés

- ☐ Accompagner votre entreprise à chaque étape de son développement : création, reprise, transmission, développement à l'international, etc.
- □ Vous former ou former vos collaborateurs

Pour les collectivités locales

- Réaliser une étude de faisabilité ou le diagnostic d'un marché existant
- ☐ Proposer une réflexion sur l'offre commerciale de votre commune
- ☐ Accompagner à la valorisation de vos circuits de distribution

CONTACTS: il existe trois types de chambres consulaires: Les **chambres de commerce et d'industrie** (CCI) qui s'adressent notamment aux commercants.

Les **chambres d'agriculture** qui s'adressent aux agriculteurs et producteurs.

Les **chambres de métiers et de l'artisanat** qui s'adressent aux artisans.

LA MASCOTTE M TON MARCHÉ





- ☐ Un marché engage la responsabilité directe du maire
- ☐ Tout professionnel des marchés a l'obligation de souscrire à une « Responsabilité Civile Professionnelle » (service proposé par les organisations professionnelles)
- □ **13 336** commerçants non-sédentaires en région Auvergne-Rhône-Alpes
- □ 1 554 tenues de marchés hebdomadaires en région Auvergne-Rhône-Alpes